

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 2 FÉVRIER 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27/01/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 09/02/2015

**Délibération n° D-2015-41**

Marché de maîtrise d'oeuvre aménagement sous contribution  
d'urbanisme rue de la Mirandelle, rue des Fiefs, impasse de  
Chey, rue de la Croix des Pèlerins - Avenant n°2

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ

**Excusés :**

Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Amaury BREUILLE.

**Direction Espaces Publics**

**Marché de maîtrise d'oeuvre aménagement sous contribution d'urbanisme rue de la Mirandelle, rue des Fiefs, impasse de Chey, rue de la Croix des Pèlerins - Avenant n°2**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 19 septembre 2011, un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 39 225,17 € HT a été conclu avec le cabinet Techn'AM de Nantes pour l'étude et le suivi de travaux des aménagements de la rue de la Mirandelle, de la rue des Fiefs, de l'impasse de Chey et de la rue de la Croix des Pèlerins. Par délibération en date du 25 juin 2012, un avenant n°1 est venu amender ce marché (modification du programme, fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre), pour une plus-value de 2 750,00 € HT.

Pour la rue de la Mirandelle, les travaux consistaient en une viabilisation pour desservir la zone restant à urbaniser, avec pose de réseau d'eau potable, de réseaux électriques et téléphoniques. Ils étaient complétés par un aménagement de surface avec trottoirs, cheminements piétons, structure et revêtement de chaussée, ainsi qu'un renforcement de l'éclairage public. Cependant, l'urbanisation s'avère beaucoup moins rapide que prévu initialement, et il n'est pas raisonnable de réaliser l'aménagement de surface à court terme, au risque de le voir détérioré lors des travaux des constructions sur les propriétés riveraines.

Par contre, le cheminement actuel des piétons sur cette rue, et notamment des enfants se rendant à l'école de la Mirandelle, n'est pas sécurisé. Il est donc nécessaire de mettre en place un aménagement léger répondant à cette problématique, ainsi qu'une reprise du revêtement de chaussée, sensiblement détérioré. L'aménagement définitif sera envisagé à plus long terme lorsque l'urbanisation sera achevée.

En conséquence, pour mettre en œuvre ces modifications de programme, il est nécessaire de passer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la société Techn'AM, avec plus-value pour reprise d'études et moins-value pour le suivi de travaux, allégé par cette nouvelle disposition. Il s'ensuit une moins-value globale de 3 503,69 € HT sur le montant du marché issu de l'avenant n°1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ces modifications du projet ;
- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX